

MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2009

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 30 juin 2009, à 19 heures, au chalet de l'arboretum Paul BARGE, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, Maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, FRADIN François, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, MOULINOUX Laurent, POYET Pierre, SAINT ANDRE Bernard,
Absente excusée : RIAUX Caroline

1. DELIBERATIONS FISCALES POUR APPLICATION ANNEE 2010

Le Maire informe que la commune a pris, en 1995, une délibération exonérant du versement de la taxe professionnelle pendant les trois premières années de son activité toute entreprise s'installant sur son territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'abroger ce dispositif afin de pouvoir agir au cas par cas, à partir de l'année 2010.

2. CANDIDATURES POUR UN POSTE EN CONTRAT AIDÉ

Le Maire rappelle la décision prise lors de la précédente réunion de recruter dans le cadre des contrats aidés (Contrat d'Avenir ou Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) un personnel pour l'école et pour le ménage des bâtiments communaux, suite à la fin de contrat de Mme Joëlle FLEURY.

Dix-sept candidatures, remplissant les conditions pour bénéficier d'un contrat aidé, ont été reçues pour cette offre d'emploi.

La commission du personnel communal est chargée, dans un premier temps, d'établir une présélection des candidats puis de recevoir, en entretien, les candidats retenus.

La commission se réunira le vendredi 3 juillet à 19 h, à la mairie.

3. VIREMENTS DE CREDITS

Le Maire communique aux élus que des travaux du SIEGA exécutés en 2007 viennent juste de faire l'objet d'une facturation. Pour procéder au règlement, le Maire souhaite procéder à un virement de crédits mis en réserve. Avis favorable.

4. AVIS SUR LA SCOLARISATION D'ENFANTS A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE

Deux familles demandent une dérogation pour qu'un de leurs enfants, soit scolarisé, pour convenances personnelles, dans une autre école communale pouvant entraîner la prise en charge des frais de scolarité par notre commune.

Le Maire et le conseil municipal réitèrent leur position passée, à savoir qu'ils n'accorderont pas de dérogation sur ce type de demandes de scolarisation des enfants à l'extérieur dans la mesure où les conditions d'accueil extra-scolaires et de restauration sont offertes par notre école communale.

Par ailleurs, deux familles d'une commune voisine souhaitent scolariser leurs enfants à l'école de Ferrières pour convenances personnelles ou en l'absence, sur place, d'une école maternelle.

Le conseil municipal accepte ces demandes d'inscription et définit une règle pour que dans de tels cas, le directeur de l'école recueille l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale et que notre commune ne sollicite pas de l'autre commune, le versement de frais de scolarité. Enfin, le conseil municipal suggère au Maire de prendre l'attache du Maire de cette commune avant d'inscrire ces enfants.

5. EXAMEN DE DIFFERENTS COURRIERS

- demande des enseignants de l'école

S'appuyant sur l'inutilisation des WC extérieurs de l'école, les enseignants souhaitent la conservation du bâtiment et la mise au net de l'intérieur. La commission concernée se rendra sur place dès demain pour examiner cette demande.

- aménagement de la rue de la mairie, du chemin du pavé et du parvis de l'église

Les résultats de l'appel d'offres sont les suivants : 4 entreprises sur 6 consultées ont fait une offre : EIFFAGE : 102 318 € – COLAS : 117 358 € – BORDELAIS : 115 307 € - EUROVIA : 124 949 €. La société Eiffage, moins disante, est retenue.

- lettre de Mme BARRAUD Marie-Christine pour une attribution de supplément d'heures

La commission du personnel communal recevra l'intéressée avant qu'une décision ne soit prise par le conseil municipal.

- demande de M. Daniel GITENAY proposant un échange de terrains à Cheval Rigon

Près du lavoir de Cheval Rigon, l'accès à une ancienne source avait occasionné un décrochement dans la parcelle de M. GITENAY. Avec la disparition de cette source, il propose un réalignement des limites et accorde, en échange, une bande de terrain lui appartenant, le long d'un chemin communal dans le centre de Cheval Rigon, afin de l'élargir. Le conseil municipal adopte cette proposition et décide, en raison de l'inutilité du lavoir, de le remplir de terre et de le fleurir.

- demande de Mme HENZE sollicitant un élargissement du chemin de Pajean

Ce chemin serait trop étroit pour le bon exercice du commerce d'importation d'autos de M. Pascal HENZE.

La commission chargée des chemins communaux se rendra sur place avec l'intéressée ou son représentant. La date proposée est le dimanche 12 juillet à 9 h. Rendez-vous à la mairie.

- lettre pétition de Mme VERSTEEG de Mounier-Haut à propos des chevaux de Glozel

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la pétition qui est actuellement proposée aux habitants de Ferrières à propos de la situation des chevaux de Glozel. Il soumet aux membres du conseil municipal le projet de délibération qui sera communiqué au Procureur de la République dans le but de lui demander qu'une suite définitive soit donnée à cette situation ubuesque. Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité de prendre cette délibération.

6. AFFAIRES DIVERSES

- lotissement

Le permis de lotir a été instruit et délivré par la D.D.E. sans tenir compte de la loi sur l'eau. Mme LANCELOT – Service de la police de l'eau de la D.D.A.F. - a informé le Maire que le permis de lotir est dans ces conditions inopérant. Pour que ce lotissement puisse avoir une chance de voir le jour, le conseil municipal doit s'engager à remettre aux normes la station d'épuration et ce quel qu'en soit le coût et ensuite obtenir un permis modificatif.

Désabusé par tant de temps perdu et d'atermoiements dans ce dossier bien mal mené, le conseil municipal va examiner et faire chiffrer la mise aux normes de la station d'épuration. Le conseil municipal examinera également les subventions qui peuvent être sollicitées pour ces travaux.

- arboretum

Le conseil municipal a visité le site et constaté un certain nombre de dysfonctionnements :

- les chemins de circulation ne sont pas désherbés,
- bon nombre de panneaux d'information sont manquants,
- le nombre de ruches installées n'a pas fait l'objet de concertation,
- les affiches déclinant la responsabilité de l'association et de la mairie en cas de piqûres d'abeilles ont été installées sans l'avis de la mairie,

Le conseil municipal décide d'entreprendre une action pour désherber ces chemins et de rencontrer les représentants de l'association pour leur faire part des remarques précitées et leur indiquer qu'il est impossible, dans de telles conditions, de recevoir du public sur le site.

- commission fleurissement

Les modalités pour fixer le palmarès sont définies. La commission travaillera sur photographies qui seront prises dans quelques jours.

- promotion de la commune dans des médias

A l'initiative du S.M.A.T de la Montagne Bourbonnaise, la commune participera à l'enregistrement d'une série de vingt reportages télévisés « A la rencontre des âmes et des mains de la Montagne Bourbonnaise » pour couvrir le déficit d'image que connaît ce territoire. C'est TVNet03, la télévision départementale, diffusée sur internet, qui réalisera ces films de 7 à 10 minutes chacun. Pour notre commune, le tournage aura lieu le dimanche 5 juillet. Les contacts avec les intervenants potentiels ont été pris par Pierre POYET qui communique le programme retenu.

Toujours à l'initiative du même S.M.A.T., la commune s'est portée volontaire pour être au cœur d'une émission tournée vers le tourisme et diffusée par France Bleu Auvergne au cours de cette saison estivale. L'émission se déroule en direct, entre 18 et 19 h, un soir de la semaine entre le lundi et le vendredi. Il s'agit de découvrir à l'aide d'une énigme, « la commune mystère ». Les trois invités, en plateau, prennent la parole, présentent la commune et son « actualité » touristique. François FRADIN, Pierre POYET et Pascale BLANQUART – Chargée de promotion au S.M.A.T - représenteront la commune.

La dotation offerte par la commune au gagnant sera annoncée par avance ; il s'agit d'un week-end pour 2 personnes en chambres d'hôtes sur notre commune.

La séance est levée à 21h40 min

Compte-rendu vu par le Maire,

Les Rédacteurs : Pierre POYET et François FRADIN

Affichage le 3 juillet 2009